

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 SG 1 Conventions (2) de mise à disposition auprès du CASODOM d'un agent de la Ville de Paris (70.828 euros) au CASODOM pour l'année 2017.

MM. Bruno JULLIARD et Emmanuel GREGOIRE, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1115-1, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la mise à disposition auprès du Comité d'Action Sociale en faveur des originaires des départements d'Outre-mer en métropole - CASODOM d'un agent de la Ville de Paris et l'attribution d'une subvention de 70.828 euros au CASODOM, sis au 7 bis rue du Louvre, 75001 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission et, par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les deux conventions, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le CASODOM, sis au 7 bis, rue du Louvre, 75001 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 70.828 euros est attribuée au CASODOM pour le fonctionnement de son action sociale dans le cadre de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Paris en 2017.

Article 3 : La dépense correspondante d'un montant total de 70 828 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO